DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2018-156

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Autres domaines de

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

compétences

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Sous matière : Autres domaines de compétences des communes

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

OBJET: DOTATION DE SOLIDARITE NATIONALE SUITE A DES **EVENEMENTS** CLIMATIQUES

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard, M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe. Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel, Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth, Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 13

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE DU: 03.07.2018

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DII:

1 7 JUIL 2018

Absente:

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire: Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a déposé au Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile de la Préfecture de l'Aude, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour les bâtiments suite aux intempéries du 10 au 11 juin 2018.

Il précise que les dommages sur les propriétés non bâties, appartenant à la Commune, matérialisées sur les plans annexés à la présente, sont exclus de cette procédure.

Conformément aux articles R. 1613 -3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut toutefois bénéficier d'une aide de l'Etat, modulée en fonction des capacités financières de la collectivité (au vu du rapport entre le montant des dégâts et le budget annuel) dans le cadre d'une dotation de solidarité nationale pour la reconstitution de certains types de bien. touchés par cet évènement climatique.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des équipements pouvant bénéficier de ce dispositif. Le coût total des dommages s'élève à 329 682.00 Euros HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer un dossier à la Préfecture de l'Aude.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le tableau des équipements pouvant bénéficier de la dotation de solidarité nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier à la Préfecture de l'Aude.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.

Ampliation faite le : 2018
1 7 JUIL 2018
Certifiée executoire par réception en Préfecture le : 2018

Par publication le 1111 2018

Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018 N° 011-211100763-20180709-2018-156-DE